

## MODIFICATION DE L'ORIGINE DU FONDS

Le dossier est constitué :

**De l'imprimé M2** : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

### Des pièces justificatives suivantes

✓ **Justificatif de la modification de l'origine du fonds :**

❖ **Si acquisition d'un fonds ou apport :**

- copie de l'acte d'achat du fonds (avec mention de l'enregistrement au SIE) ou du traité d'apport. Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de la société signée des deux parties.
- copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec la date de publication. Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

❖ **Si location-gérance :**

- copie du contrat de location gérance (Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de la société signée des deux parties).
- Copie du [journal d'annonces légales](#) dans lequel est parue la publicité de prise en location-gérance, ou attestation de parution avec date de publication. Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

✓ 1 requête sur papier libre, signée en original, adressée au Président du tribunal de commerce de Grenoble.

✓ Si formalité effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

### Coût de la formalité

Frais Greffe (par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble) : 192,01 € + 15,27 € pour frais de requête.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI de Grenoble.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : [grenoble.cci.fr](http://grenoble.cci.fr)  
Des outils pour booster votre business : [boutique.grenoble.cci.fr/](http://boutique.grenoble.cci.fr/)